

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Page : 1/9

Date de révision : 22.03.2010*

Annule et remplace : 27.04.2009

-1- Identification de la préparation et de la société

Identification de la préparation

CARLYNET

Utilisation de la préparation

Dégraissant solvant pour systèmes de réfrigération et conditionnement d'air

Fournisseur

CARLY

Zone Industrielle de Braille - 69380 LISSIEU – France

www.carly-sa.fr - Téléphone : +33 (0) 478 47 61 20 - Télécopie : +33 (0) 478 47 33 63

Service à contacter

Service Fiches Données de Sécurité : sales@carly-sa.fr

Numéro d'appel d'urgence

INRS / ORFILA (France) - Téléphone : 01 45 42 59 59

-2- Identification des dangers

Principaux dangers

- Effets néfastes sur la santé

Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R38 : Irritant pour la peau

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S16 : Conserver à l'écart de toutes flammes ou sources d'étincelles - Ne pas fumer

S23 : Ne pas respirer les aérosols

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S47 : Conserver à une température ne dépassant pas 50°C

S51 : Utiliser seulement des zones bien ventilées

- Effets sur l'environnement

Boîtier aérosol sous pression. Facilement inflammable.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. *Non étiquetable Nocif R65 sous forme d'aérosol (arrêté 27/06/2000)*

R11 : Facilement inflammable

R51/53 : Toxique pour les organismes, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche données de sécurité.

-3- Compositions / Informations sur les composants

Nature chimique

Mélange de solvants et d'inhibiteurs pressurisés

Description chimique du produit actif

Solvants pétroliers

CAS

64742-49-0

EINECS

-

Classification CE

F - Xn - N R11-R38-R51
R53-R65-R67

Concentration

> 40 %

Méthylal

109-87-5

-

F - R11

> 40 %

Solvant terpénique

-

-

F - Xi - R10-R36/37/38

< 1 %

Description chimique du propulseur ininflammable

CO₂ - dioxyde de carbone

CAS

00124-38-9

EINECS

-

Classification CE

-

Concentration

-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYNET

Page : 2/9

-4- Premiers secours

Dans tous les cas, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours consulter un médecin.

Inhalation	Se munir d'une protection respiratoire et retirer le sujet de l'atmosphère polluée. Amener à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un dermatologue si une irritation persiste. Ne réutiliser vêtements et chaussures souillés qu'après nettoyage.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau claire pendant au moins 10 minutes, les paupières écartées, jusqu'à disparition de l'irritation. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Maintenir le sujet au repos et avertir d'urgence un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne rien donner à boire à une personne inconsciente.

-5- Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié	Poudres, anhydride carbonique, mousses (eau avec agent émulsifiant de type agent formant film flottant). Les moyens d'extinction doivent être à proximité immédiate des dangers, zones de stockage et de manipulation. Les chariots doivent être équipés d'extincteurs portatifs et le personnel formé à intervenir rapidement.
Moyen d'extinction déconseillé	Eau seule, notamment sous forme de jet.
Dangers spécifiques	Récipient sous pression pouvant éclater à forte température (>50°C). Dégagement d'oxyde de carbone. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Méthodes particulières d'intervention	Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement
Protection des intervenants	Prévoir des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection appropriés. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

-6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

Précautions individuelles	Ventiler la zone contaminée. Evacuer les personnes non indispensables. Eviter toute inhalation, tout contact avec la peau et les yeux : port de gants, lunettes de protection, vêtement de travail approprié et masque en cas de ventilation insuffisante. Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion en éliminant toute source d'ignition ou d'étincelle, y compris dans la zone environnante. Eliminer toute cause d'inflammation ou d'étincelle. Ne pas fumer. Respecter les conseils de manipulation du paragraphe 7.
Précautions pour la protection de l'environnement	Isoler la source de la fuite et absorber avec un absorbant inerte ou pomper dans un réservoir vide de secours. Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion. Eliminer toute cause d'inflammation ou d'étincelle. Prévenir la police s'il y a déversement dans les cours d'eau ou les égouts.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYNET

Page : 3/9

Méthodes de nettoyage

- Récupération Récupérer dans des récipients à étiqueter et à fermer.
Placer les produits écrasés ou percés et fuyants dans des récipients étanches étiquetés.
Elimination du produit récupéré, des produits de lavage et des déchets contaminés par un récupérateur agréé.
- Neutralisation Absorber ou retenir le liquide avec du sable ou une matière non combustible.
Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation.
- Nettoyage / décontamination -

-7- Manipulation et stockage

Manipulation

- Mesures techniques **MANIPULATION des palettes et des cartons d'aérosols :**
Ne pas fumer. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palettes d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Le cariste doit être formé au maniement des extincteurs pour une action immédiate.

Un départ de feu n'a lieu qu'en présence d'étincelle ou source d'ignition. La longueur des fourches doit être adaptée pour rendre impossible la perforation d'aérosols situés sur la palette posée derrière celle que l'on manutentionne. L'épaisseur des extrémités des fourches doit être supérieure à 20mm et de forme arrondie pour réduire les risques de perforation accidentelle. Des fourches anti-étincelles recouvertes par exemple de bronze, d'inox ou de laiton sont recommandées.

Si le chariot n'est pas anti-déflagrant, lors de l'éclatement d'un ou plusieurs aérosols, consécutifs à la perforation par une fourche, à la chute de cartons ou à l'écrasement par le chariot d'aérosols tombés au sol, le cariste ne doit effectuer aucune manœuvre, même celle de couper le contact, pour ne pas provoquer la formation d'étincelles. Il se munit de l'extincteur pour être prêt à intervenir. Il s'écarte du chariot et empêche la circulation éventuelle dans le secteur. Il prévient ou fait prévenir le service de sécurité. En outre, toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

MANIPULATION des aérosols :
Manipuler les aérosols avec précautions, les aérosols peuvent se percer. Ne pas faire tomber. Suivre le mode d'emploi. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée, dans les zones confinées (placard...) ne pas pulvériser plus de quelques secondes. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement, cigarettes, appareil de soudure... Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols ou les vapeurs du produit pulvérisé. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Stockage

- Mesures techniques Recommandations applicables pour les entrepôts et les réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone "aérosols" doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections des aérosols.
Ne pas fumer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :
CARLYNET

Page : 4/9

Conditions de stockage

- Recommandées

Maintenir les aérosols :

- à l'abri de l'humidité
 - dans un endroit frais et sec
 - à l'écart de toute source d'ignition
 - et si possible à des températures de +5°C à +30°C (jamais >50°C, craint le gel).
- Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuite par compression).

Comme pour le stockage de produits inflammables, il est recommandé :

- De mettre en place des exutoires permettant l'évacuation des fumées et gaz chauds.
- D'équiper la zone avec des robinets d'incendie armés dopés à l'aide d'un agent émulsifiant de type nagent formant film flottant. Ou de mettre en place un réseau de sprinklers doté du même agent émulsifiant.
- De maintenir la propreté rigoureuse du stock, aucun aérosol provenant de cartons endommagés ne doit traîner au sol.
- De ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.
- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

- Matières incompatibles

-

Matériaux d'emballage

- Recommandés

Emballage d'origine

- Contre-indiqués

-

-8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

VLE N°CAS 64742-49-0 : 1500 mg/m³ (hydrocarbures en C6-C12 - France)
VME N°CAS 64742-49-0 : 1000 mg/m³ (hydrocarbures en C6-C12 - France)
VLT-TWA (mg/m³) N°CAS 109-87-5 : 1900

Contrôle de l'exposition

Exposition professionnelle

- Protection respiratoire

Recommandée si aération ou ventilation insuffisante

- Protection des mains

Recommandée (gants résistants aux hydrocarbures)

- Protection des yeux

Recommandée dans les cas où les projections sont possibles (lunettes de protection étanches)

- Protection du corps

Recommandée (vêtements de travail)

Exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts publics ou l'environnement immédiat.

Mesures d'hygiène

Appliquer les mesures habituelles à la manipulation de solvants et de produits chimiques. Eviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondamment à l'eau en cas de contact.

-9- Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Etat physique

Liquide moussant

Couleur

-

Odeur

Légère d'orange

pH (20°C à 1%)

Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYNET

Page : 5/9

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Température de décomposition	> 100°C
Point d'ébullition	-
Point d'éclair	< 0 °C
Point de fusion	-
Température d'auto-inflammation	Non connu
Point d'inflammation (°C)	Non connu
Propriétés comburantes	Non comburant
Limites d'explosivité dans l'air	Non connu
Pression de vapeur	Non connu
Densité de vapeur (air = 1)	< 1
Densité relative (20°C)	0.70 ± 0,05
Masse volumique	Environ 700 kg/m ³
Viscosité (20°C)	Non connu
Solubilité dans l'eau	Non soluble
Solubilité dans	Alcool, non soluble dans la plupart des solvants usuels
Coefficient de partage n-octanol / eau	Non connu

PROPULSEUR

Caractéristiques d'explosivité (%vol)	Néant
Forme / couleur	Gaz comprimé / incolore
Odeur	-

AEROSOL

Pression relative de l'aérosol (20°C)	Environ 5.5 bars
---------------------------------------	------------------

-10- Stabilité et réactivité

Stabilité	Stable dans les conditions normales de stockage. Sur certains aérosols voir la date de péremption indiquée sur le dessus ou le dessous de l'aérosol. Pour les aérosols où il n'est pas indiqué de date de péremption, éviter de stocker plus de 2 ans.
Conditions à éviter	Eviter de mettre le produit ou le spray en contact avec des oxydants, des acides ou bases. Ne pas utiliser près d'une flamme, d'une source d'étincelle, ou d'une source de chaleur ou d'un corps incandescent.
Matières à éviter	Boîtiers aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec des oxydants, des acides ou des bases.
Produits de décomposition dangereux	Oxyde et dioxyde de carbone.

-11- Informations toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit pulvérisé.

Toxicocinétique/métabolisme et distribution

Pas de données disponibles.

Effets aigus

- Inhalation, voies respiratoires : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Du fait de la présence de solvants pétroliers, l'inhalation prolongée des vapeurs

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :
CARLYNET
Page : 6/9

	peut entraîner un syndrome d'ébriété, migraines, vertiges, voire une perte de connaissance. Les vapeurs peuvent être irritantes. - Contact avec la peau : Irritant pour la peau. - Contact avec les yeux : peut être irritant pour les yeux. - Ingestion : L'aspiration accidentelle du produit peut provoquer des broncho-pneumonies ou des œdèmes.
Effets locaux	- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. - Contact avec la peau : Irritant pour la peau. - Contact avec les yeux : peut être irritant pour les yeux. - Ingestion : -
Sensibilisation	- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. - Contact avec la peau : Irritant pour la peau, selon la durée ou la fréquence de contact des dermatoses peuvent apparaître (contacts répétés ou prolongés avec la peau). - Contact avec les yeux : peut être irritant pour les yeux. - Ingestion : -
Toxicité par administration répété	Pas de données disponibles.
Effets CMR	Aucun effet Cancérigène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction.

-12- Informations écologiques

Ecotoxicité

Effets sur les organismes aquatiques Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mobilité

Peu solubles à l'eau. Mobile dans le sol. S'évapore en très grande partie. Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement.

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Potentiel de Bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Résultat de l'évaluation PBT

Ce produit ne contient aucune substance PBT (persistante, bioaccumulante, toxique pour l'environnement)

AEROSOL

Ne pas rejeter dans l'environnement. Voir paragraphe 13.

-13- Considérations relatives à l'élimination

Récipient sous pression, ne pas percer ni brûler même après usage.

Déchets de produit

- Interdictions Interdiction de rejeter à l'égout et dans les rivières.
Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.
- Destructions/ éliminations USAGES PROFESSIONNELS :
Remettre à un récupérateur agréé auprès de la préfecture. Se référer aux législations communautaires, aux arrêtés et décrets et aux réglementations locales (notamment arrêtés préfectoraux en vigueur)
USAGES MANAGERS :
Le boîtier aérosol une fois vide est apte à entrer dans le circuit normal de traitement des déchets ménagers tel que défini par le décret français n°92-377 du 1^{er} avril 1992. Ils sont intégrés au flux normal des emballages usagés gérés dans le cadre d'Eco-Emballages.

Emballages souillés

- Décontamination/nettoyage Vider complètement les emballages avant élimination.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :
CARLYNET
Page : 7/9

- Destruction / élimination Eliminer dans un centre autorisé.

Remarque L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

-14- Informations relatives au transport

Réglementations internationales

N° ONU

UN1950 - AEROSOLS

- ADR/RID

Classe : 2
Code d'identification : 5F ; Groupe d'emballage: -
N° d'identification du danger : -
Etiquetage : mention "aérosol" UN1950 + étiquette flamme 2.1
Quantité limitée : LQ2 (emballage intérieur 1litre) *

- OMI/IMDG

Classe : 2.1
Groupe d'emballage: - ; Etiquetage : 2.1
Page code : 2102

- OACI/IATA

Classe : 2.1
Groupe d'emballage: -
Etiquetage : Flammable gas Désignation : Aérosols, inflammables

AERONEF PASSAGER et CARGO : Instruction d'emballage: Y203
Quantité maxi/colis : 30kg
Instruction d'emballage : 203
Quantité maxi/colis : 75kg

AERONEF CARGO seulement : Instruction d'emballage: 203
Quantité maxi/colis : 150kg

Important : Sous le régime des quantités limitées les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration.
Consulter les réglementations concernées (à noter que l'ADR sous ce régime demande un étiquetage des cartons avec un losange UN1950 et la mention "aérosols")

Remarque Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche données de sécurité.
Mais, compte tenu d'une évolution possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

Code douanier nc340290109000S

-15- Informations relatives à la réglementation

Se référer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

Ce produit est classé selon les critères établis par les directives européennes concernant la réglementation des substances et préparations dangereuses, et doit être étiqueté conformément aux textes en vigueur.

Etiquetage CE Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses : concerné

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYNET

Page : 8/9

- Symboles et indications
de danger

- **FACILEMENT INFLAMMABLE (F)**
- **IRRITANT (Xi)**
- **DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT (N)**

- Phrases R

R11 : Facilement inflammable
R38 : Irritant pour la peau
R51/53 : Toxique pour les organismes, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

- Phrases S

S2 : Conserver hors de portée des enfants
S16 : Conserver à l'écart de toutes flammes ou sources d'étincelles - Ne pas fumer
S23 : Ne pas respirer les aérosols
S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S47 : Conserver à une température ne dépassant pas 50°C
S51 : Utiliser seulement des zones bien ventilées
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche données de sécurité.

Irritant pour la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Réceptif sous pression.

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme, source d'étincelle, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer.

Conserver hors de portée des enfants. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas respirer les aérosols. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée.

Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné.

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Note

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

-16- Autres informations

Informations complémentaires

Produit destiné uniquement à un usage professionnel.
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter le service commercial de votre région.

R10 : Inflammable

R11 : Facilement inflammable

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R38 : Irritant pour la peau

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYNET

Page : 9/9

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Mise à jour

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de la première page)

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La Fiche Données de Sécurité de ce produit a été établie conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manutention, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit. Il doit prendre sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.